

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
18 février 2026

L'an deux mille vingt-six le trois mars à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
3 mars 2026

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoir : 2

Excusés : Jean-Michel Eude, Corentin Riou

Votants : 24

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Béatrice Gautier

Pouvoirs :

Jean-Michel Eude a donné pouvoir à Marinette Lebon

Corentin Riou a donné pouvoir à Sylvestre Gout

Anne-Claire POIGNARD est désignée secrétaire de séance.

DEL2026_03_16

SUBVENTION AU BUDGET DU CCAS 2026

Le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Pont-l'Évêque chargé de l'action sociale. Son rôle est de venir en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement.

Le CCAS reçoit une subvention de la ville de Pont-l'Évêque afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de mettre en œuvre sa politique d'actions sociales sur l'année 2026 le budget du CCAS a besoin d'une subvention d'équilibre de la ville afin de combler son déficit.

VU le budget primitif 2026,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 13 février 2026,

Considérant que le budget annexe est d'intérêt général,

Considérant que ce budget nécessite une subvention de la ville pour équilibrer son budget d'un montant de 105 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la subvention de fonctionnement d'une valeur de **105 000 €** inscrite sur la ligne budgétaire 657363.

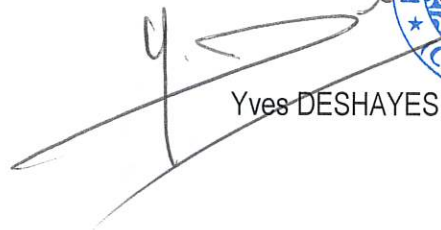
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Anne-Claire POIGNARD

Le Maire



Yves DESHAYES

